

# Protocole de concours

## Edition 2011

### 1. Généralités

Le Championnat Jurassien de Natation Jeunesse (nommé ci-après **Championnat JU**) est ouvert aux membres **non-licenciés** des trois clubs de natation jurassiens à savoir ORQ Boncourt, CND Delémont, H2O Porrentruy.

Par "non-licencié", l'on entend le compétiteur qui n'est pas ou qui n'est plus au bénéfice d'une licence officielle pour l'année sous revue. Un compétiteur ayant résilié sa licence en cours d'année peut toutefois participer au Championnat JU dans sa catégorie d'âge mais uniquement hors-concours.

La compétition s'adresse aux jeunes entre 7 et 15 ans (pour 2011, nés entre 1996 et 2004). Les nageurs de 16 ans et plus âgés peuvent également participer hors-concours aux courses individuelles de la catégorie 13 - 15 ans.

Trois manches figurent au programme du Championnat JU (mars - juin - novembre) et se déroulent à tour de rôle dans chacune des trois localités des clubs organisateurs.

L'organisation de la "**Finale du Championnat JU**" (manche de novembre) se fera **par tournus** à Delémont et à Porrentruy et **par période de trois années**.

Dans le but de faciliter le tournus et en accord avec le club H2O - Porrentruy, il a été décidé d'attribuer les manches 1 et 3, pour le Championnat JU 2015, au club CN Delémont.

Partant de ce principe, le tournus se fera selon modalités admises suivantes :

Manches	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mars	H2O	CND	CND	CND	CND	H2O	H2O	H2O
Juin	ORQ	ORQ	ORQ	ORQ	ORQ	ORQ	ORQ	ORQ
Novembre	CND	H2O	H2O	H2O	CND	CND	CND	CND

### 2. Dates et lieux des compétitions

Lieu	Date	Piscine	Bassin
Porrentruy	Samedi 26 mars à 13h.45	Piscine "Les Tilleuls"	bassin 25m, 4 lignes
Boncourt	Samedi 18 juin à 13h.45	Piscine "Les Hémionées"	bassin 25m, 4 lignes
Delémont	Samedi 26 novembre à 14h.00	Piscine "La Blancherie"	bassin 25m, 4 lignes

### 3. Catégories

Distances	Classes d'âges	Années	Genres
25 mètres	7 - 8 ans	2003 - 2004	filles
	7 - 8 ans	2003 - 2004	garçons
50 mètres	9 - 10 ans	2001 - 2002	filles
	9 - 10 ans	2001 - 2002	garçons
50 / 100 mètres*	11 - 12 ans	1999 - 2000	filles
	11 - 12 ans	1999 - 2000	garçons
50** / 100 mètres	13 - 15 ans	1996, 1997 et 1998	filles
	13 - 15 ans	1996, 1997 et 1998	garçons

\* = 100 mètres uniquement en nage libre lors des manches No 1 et No 2.

\*\* = 50 mètres uniquement en nage libre lors de la manche No 3.

### 4. Programme des courses

Chaque participant doit être inscrit aux 3 courses de sa catégorie figurant au programme de la manche.

Manche No 1 - Porrentruy Sa 26 mars 2011 à 13h.45			Manche No 2 - Boncourt Sa 18 juin 2011 à 13h.45			Manche No 3 - Delémont Sa 26 nov. 2011 à 14h.00		
<b>10</b>	25m dos	7 - 8 ans	<b>20</b>	25m dos	7 - 8 ans	<b>30</b>	25m dos	7 - 8 ans
<b>11</b>	50m dos	9 - 12 ans	<b>21</b>	50m dos	9 - 12 ans	<b>31</b>	50m dos	9 - 12 ans
<b>12</b>	100m dos	13-15 ans	<b>22</b>	100m dos	13-15 ans	<b>32</b>	100m dos	13-15 ans
<b>13</b>	25m brasse	7 - 8 ans	<b>23</b>	25m brasse	7 - 8 ans	<b>33</b>	25m brasse	7 - 8 ans
<b>14</b>	50m brasse	9 - 12 ans	<b>24</b>	50m brasse	9 - 12 ans	<b>34</b>	50m brasse	9 - 12 ans
<b>15</b>	100m brasse	13-15 ans	<b>25</b>	100m brasse	13-15 ans	<b>35</b>	100m brasse	13-15 ans
<b>16</b>	25m libre	7 - 8 ans	<b>26</b>	25m libre	7 - 8 ans	<b>36</b>	25m libre	7 - 8 ans
<b>17</b>	50m libre	9 - 10 ans	<b>27</b>	50m libre	9 - 10 ans	<b>37</b>	50m libre	9 - 15 ans
<b>18</b>	100m libre	11-15 ans	<b>28</b>	100m libre	11-15 ans	<b>38</b>	6x50m libre	9 - 15 ans

Toutes les séries mentionnées dans le programme des courses ci-dessus sont **mixtes**.

#### 4.1 Relais

Un relais 6 x 50m libre figure au programme de la manche No 3. Chaque club a la possibilité d'inscrire **au maximum** 2 équipes. La composition du relais doit respecté le principe suivant et favoriser la **mixité** :

- 2 nageurs(-ses) âgés de 9 et 10 ans.
- 2 nageurs(-ses) âgés de 11 et 12 ans.
- 2 nageurs(-ses) âgés de 13 à 15 ans.

Un participant plus jeune peut occuper une position dans la catégorie supérieure. L'inverse n'est pas possible. Un nageur ne peut pas occuper plusieurs positions dans un même relais.

Aucune médaille et aucun point ne sont distribués aux membres des équipes et à leur club.

La composition des relais doit être transmise au juge arbitre au plus tard à la fin des épreuves de dos à l'aide du formulaire prévu à cet effet (cf page 9).

## 5. Récompenses

### **Par manche :**

- Médailles d'or, d'argent et bronze aux trois premiers des courses individuelles (rang 1 à 3) de chaque catégorie (cf pt 3).
- Pour la classe d'âge 7-8 ans, le club organisateur décide de la mise sur pied d'un podium "Mixte" seulement dans le cas où le nombre de participants par genre (filles / garçons) est inférieur à trois compétitrices et/ou compétiteurs.
- Les médailles sont commandées (cf pt 12.2) en commun par les clubs organisateurs en début d'année (février).
- Les médailles ont un diamètre de minimum 4 cm et sont munies d'un ruban portant le libellé ci-après : "*Championnat Jurassien de natation Jeunesse non-licenciés [Ville de l'organisateur] [Année]*".
- Les cérémonies protocolaires se déroulent selon le programme établi par chaque organisateur.
- Chaque club est libre de distribuer un prix souvenir et/ou une récompense supplémentaire tout en restant modeste et sans surenchère.

### **Par année civile (après la 3ème manche) :**

- Une coupe (cf pt 12.2) pour les 3 premiers garçons jurassiens, idem pour les filles.

## 6. Titres jurassiens

Le titre de Champion(ne) Jurassien(ne), à savoir un pour les hommes et un pour les dames des **classes d'âges 9 à 15 ans**, est décerné au terme des 3 manches sur la base du classement final par points.

Deux manches sur trois entrent dans le calcul du classement final par points (*une absence à une compétition est donc possible ou la manche ayant rapporté le moins de points est biffée*).

Un tableau commun (cf pt 12.2) est utilisé à tour de rôle par les trois clubs pour le report des points obtenus durant chacune des manches.

### **6.1 Points**

Les nageurs classés par catégorie dans chaque épreuve obtiennent les points suivants pour les rangs 1 à 8 pour autant que 4 participants par tranche d'âge figurent au classement de la manche.

Rang	Points
Vainqueur	12 points
Rang 2	9 points
Rang 3	7 points
Rang 4	6 points
Rang 5	5 points
Rang 6	4 points
Rang 7	3 points
Rang 8	2 points

## 6.2 Égalités

En cas d'égalité après la 3ème manche, les ex-æquo sont départagés de la manière suivante :

- Le nageur ayant participé aux trois manches annuelles.
- Le nageur ayant rapporté le plus grand nombre de médailles, respectivement d'or, d'argent et de bronze.
- Le meilleur temps réalisé sur 50m libre lors de la 3ème et dernière manche.

## 7. Frais d'inscription

Aucune finance d'inscription ou frais de départ n'est demandée aux clubs participants de la part de l'organisateur.

- Chaque club prend à sa charge tous les frais relatifs à la manche dont il est le responsable.
- Chaque club s'acquitte du 1/3 des frais afférents aux récompenses.
- Le club porte-parole (cf pt 12.2) auprès de l'Office des sports s'engage à restituer à part égale, aux clubs participants selon point 1, les éventuelles subventions reçues de la Commission Cantonale des Sports.

## 8. Délais et marche à suivre

### 8.1 Invitation

L'organisateur envoie 6 semaines avant le début de la compétition une invitation aux clubs participants. Par invitation, l'on entend :

- le fichier d'inscription (lenex) contenant la structure de la compétition, les séries selon catégories et le détail des courses (voir points 3, 4 et 13 du présent protocole de concours).
- la lettre d'information aux clubs invités avec tous les détails de la compétition

**La version (2007/2010)** du programme "**SPLASH Meet Manager**" de Christian Kaufmann est utilisée pour la gestion des inscriptions et des résultats.

## 8.2 Inscriptions

Le dernier délai pour l'envoi des inscriptions au club organisateur est fixé au plus tard 2 semaines avant le début de la compétition (voir lettre d'information reçue du club organisateur).

L'acceptation d'inscriptions supplémentaires, après le délai précité, est laissée au libre choix du club organisateur. **Toutefois, aucune inscription n'est possible le jour même de la compétition.**

### 8.2.1 Marche à suivre pour les clubs invités

Les clubs invités sont tenus d'adresser les documents et fichiers ci-après au responsable technique du club organisateur (voir ses coordonnées sur lettre d'information précitée).

- Envoi du **fichier des inscriptions** (lenex) après avoir effectué les vérifications sur les points suivants :
- âge des compétiteurs => date de naissance exacte (jour / mois / année).
- sexe des compétiteurs => important pour l'établissement des classements.
- temps d'inscriptions => doivent refléter la forme actuelle du nageur afin d'éviter des séries inégales.
- code licence : => néant ; pour mémoire, compétition ouverte uniquement pour les "non-licencié" selon point 1 du protocole de concours.
- Envoi de la **liste nominative des participants** (format pdf) après avoir vérifié le contenu et l'exactitude de cette liste. Seules les personnes mentionnées sur ce document pourront participer à la compétition du samedi.
- Envoi de la **liste triée par noms et par courses** (format pdf) après avoir également vérifié le contenu et l'exactitude de celle-ci.

### 8.2.2 Marche à suivre pour le club organisateur

Le club organisateur est responsable de la gestion de la compétition au moyen du programme "Splash Meet Manager", notamment :

- Consolidation des **fichiers des inscriptions** (lenex) au plus tard, une semaine avant le début de la compétition. Toute erreur constatée est immédiatement annoncée au club concerné.
- Gestion des **forfaits et retraits** selon point 8.3 du présent protocole de concours.
- Impression des **listes définitives des séries du 25 et du 50 m dos** selon point 10 "Dispositions particulières" du présent protocole de concours.
- Création d'une **sauvegarde des données** de la compétition sur une clé USB (fichier \*.zip).

## 8.3 Forfaits et retraits

Doivent être annoncés à l'organisateur au moins 3 jours avant le début de la compétition.

Tout forfait ou retrait après ce délai doit être uniquement et impérativement annoncé par téléphone au responsable technique du club organisateur (voir coordonnées dans lettre d'information).

## 9. Assurances

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident et de maladie.

## 10. Dispositions particulières

- Le club recevant est responsable de la logistique et de l'organisation de sa manche.
- Un bureau technique (compétitions et résultats) fonctionne en commun pour les trois manches. Il est responsable du bon déroulement des compétitions et des classements (intermédiaires et finaux).
- Le bureau technique est composé d'un représentant de chaque club.
  - Porrentruy (H2O) : Yves Rebetz (rempl. Alexandre Weiss, Président)
  - Boncourt (ORQ) : Marine Ribeaud (rempl. Michèle Moscardini, Présidente)
  - Delémont (CND) : Beat Wermelinger (rempl. Carmen Kocher, Présidente)
- Un juge-arbitre (cf pt 12.2), dans la mesure du possible "officiel", est désigné pour chacune des trois manches du Championnat JU. La séance des chefs d'équipes, au début de chaque compétition, réunit au minimum le responsable technique de chaque club, le juge-arbitre ainsi que le speaker officiel et le responsable du chronométrage du club organisateur.
- La liste définitive des séries est recalculée à l'issue de la séance des chefs d'équipes en prenant en compte les forfaits annoncés par les trois clubs.
- Cette disposition ne s'applique pas pour les séries du 25 m dos et du 50 m dos. Les forfaits sont simplement annotés manuellement sur la liste initiale des séries, d'une part par le responsable du chronométrage et d'autre part par le speaker officiel.
- Cette règle doit permettre de renseigner les moniteurs dans les plus brefs délais et d'améliorer ainsi le bon déroulement de la compétition.
- Toutes les dispositions non-traitées dans le présent document sont du ressort du bureau technique.

## 11. Règlement technique (jugement)

La mise en application du règlement technique est du ressort du juge-arbitre.

### 11.1 Départs

La règle du départ unique n'est pas appliquée. Un deuxième départ est donc possible. En cas de deuxième départ, respectivement de deuxième faux départ, la course n'est pas arrêtée. Le concurrent ayant provoqué le deuxième faux départ est par contre disqualifié au terme de celle-ci.

#### 11.1.2 Cas spécifique pour les 25 mètres

Pour les enfants participants aux 25 mètres, le départ se fait du côté du bassin le plus adapté, en plongeant depuis le bord ou dans l'eau mais en aucun cas depuis le plot.

La prise des temps pourra se faire en chronométrage manuel et ce dispositif est considéré comme "officiel". Deux chronos sont pris, afin d'avoir un chronométrage de secours en cas de défaillance du premier.

## **11.2 Styles**

Le nageur a le droit de s'arrêter (se tenir à la ligne) sur la longueur du bassin.

### **11.2.1 Le dos**

Le nageur doit se trouver en position dorsale durant toute la durée de sa course et toucher le mur aux virages et à l'arrivée sur le dos. (Exception : le nageur peut quitter la position dorsale pour un virage dos culbuté).

### **11.2.2 La brasse**

Lors des virages et au moment de l'arrivée, le toucher du mur doit être fait simultanément par les deux mains. Un coup de pied style "dauphin" est interdit lorsqu'il s'agit d'un battement ou d'une poussée délibérée des jambes et des pieds vers le bas. Il en va de même pour le mouvement de jambes par "ondulation", c'est-à-dire le mouvement du corps qui part du haut du dos et qui se répercute jusqu'à la pointe des pieds.

### **11.2.3 La nage libre**

Le changement de nage est autorisé. Toucher le mur aux virages et à l'arrivée.

## **11.3 Disqualifications**

Le concept du Championnat JU s'adresse, comme indiqué au point 1, à des jeunes nageurs "non-licenciés". Partant de ce constat, il est admis que les fautes techniques constatées ne sont en principe pas sanctionnées par une disqualification sauf en cas de non respect des règles de style minimales selon chiffre 11.1 et suivants.

Toutes les dispositions relatives au principe de disqualifications et non-traitées dans le présent chapitre sont du ressort du juge-arbitre "officiel", et/ou du bureau technique.

## **12. Responsabilités**

Dans le cadre du Championnat JU, la répartition des tâches communes d'organisation se présente de la manière suivante :

### **12.1 Protocole**

Les protocoles sont définis lors d'une séance généralement fixée en janvier. Par rotation annuelle, chaque président de club organise et dirige cette séance. Pour 2011, le protocole est rédigé et actualisé par **le président du Club de natation de Delémont**. La rotation est prévue dans l'ordre suivant : CND, ORQ, H2O.

**12.2 Autres tâches**

- Commande des médailles et coupes gravées selon art. 5 : **CND**
- Tableaux intermédiaires et classement final par points selon art. 6 : **CND**
- Porte-parole auprès de l'office des sports de la RCJU selon art. 7 : **CND**
- Désignation et délégation du juge-arbitre "officiel" selon art. 10 : **Comité d'organisation**

Delémont, le 11 janvier 2011.

# Formulaire d'annonce de relais

Nom du club	Abréviation
-------------	-------------

EQUIPE No 1		
Position	Nom, Prénom	Année de naissance
1		
2		
3		
4		
5		
6		

EQUIPE No 2		
Position	Nom, Prénom	Année de naissance
1		
2		
3		
4		
5		
6		

A remettre au juge arbitre au plus tard à la fin des épreuves de dos.

Signature du chef d'équipe :

.....